

01 BP 907 Cotonou Tél: +229 21 30 25 70 info@travail.gouv.bj www.travail.gouv.bj

Cotonou, le 2 3 MAI 2019

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique

COMMUNIQUIE RADIO ET TELEDIFFUISE

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique:

A l'occasion de la commémoration du jour de l'Ascension, conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du jeudi 30 mai 2019, est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Vu

Bon à diffuser

e Directeur de Cabinet,

Dieudonné Cossi ASSOGBA

<u>Adidjatou A. MATHYS</u>